SIENNA MONETAIRE ISR A

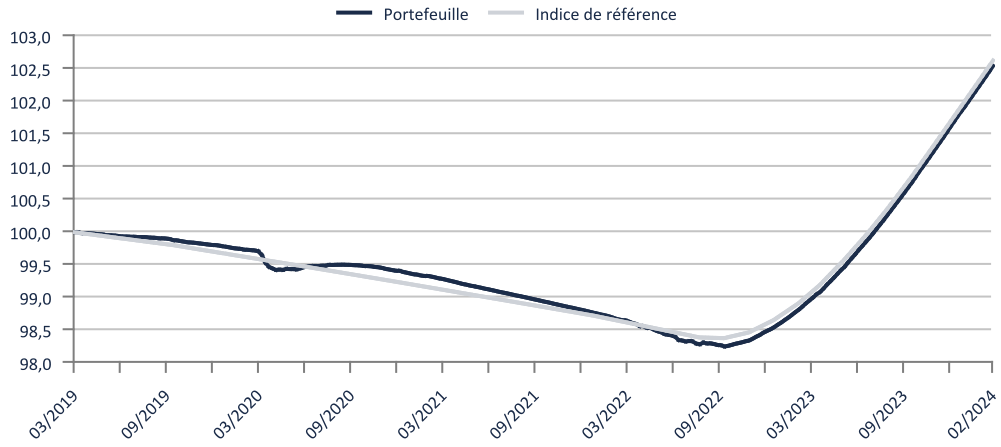
Reporting au 29/02/2024

Actif net du portefeuille : 1 766,18 M€
Valeur liquidative de la part : 121,929 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion de SIENNA MONETAIRE ISR vise à offrir aux investisseurs une performance égale à l'ESTER diminuée des frais de gestion. La politique de gestion prendra en compte des critères sociaux, Environnementaux et de bonne gouvernance en plus des critères financiers classiques.

ÉVOLUTION DE LA VL et du Benchmark (base 100)



PERFORMANCES DU FONDS

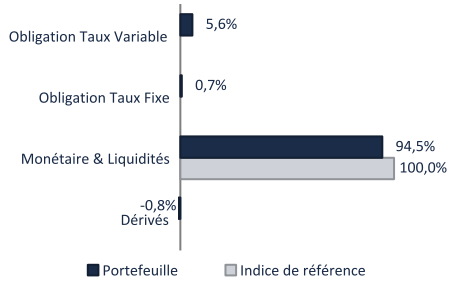
Performances cumulées (en %)	1 mois	2024	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	0,32	0,67	3,65	3,28	2,55	2,07
Indice de référence	0,32	0,67	3,62	3,53	2,62	1,45

Performances annualisées (en %)	1 mois	2024	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	3,90	4,10	3,65	1,08	0,50	0,20
Indice de référence	3,85	4,12	3,62	1,16	0,52	0,14

Performances annuelles (en %)	2023	2022	2021	2020	2019
Portefeuille	3,32	-0,18	-0,61	-0,41	-0,28
Indice de référence	3,28	-0,02	-0,49	-0,47	-0,40

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



INDICATEURS

WAL*	WAM**	Sensibilité
210 j	9 j	0,03

**WAL : (Weighted Average Life), durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de maturité des titres.*

***WAM : (Weighted Average Maturity), maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance des titres.*

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 31/03/2003

Durée de placement : > 1 mois

Indicateur de risque (SRI) (1) :

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Forme juridique : FCP

Classification AMF : Monétaire

Article SFDR (2) : 8

Code ISIN : FR0007081278

Devise : Euro

Indice de référence :
100% ECB Euro Short-term Rate TR EUR

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,13%

Coûts de transaction : 0,07%

Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

Limite de réception des ordres :
12h30 pour exécution à J

Modalités de souscription/rachats :
En montant ou en cent-millièmes de parts

Ticker Bloomberg : HUMMONA FP

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

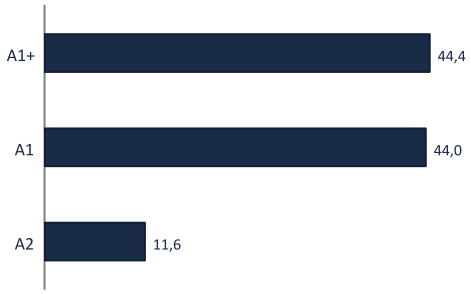
Sienna Gestion, membre du groupe Sienna Investment Managers - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com

PRINCIPALES LIGNES

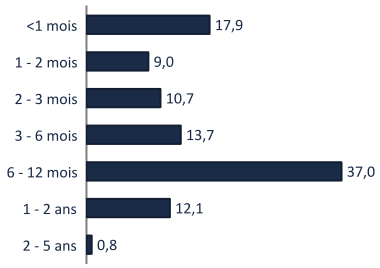
Valeurs	Poids	Pays	Produit / Maturité
BPI FRANCE E 060324	4,89%	France	ECP 06/03/2024
AGENCE 010324	4,86%	France	ECP 01/03/2024
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI SR	4,76%	France	OPCVM COURT TERME
ALLIANZ SECURICA-SRI	4,23%	France	OPCVM COURT TERME
NCP 09/08/24 RABBKNA EUR V ESTR OI!	1,28%	États-Unis	ECP 09/08/2024
THE TORO B FLR 09-24	1,27%	Canada	ECP 13/09/2024
ROYAL 191224	1,26%	Canada	ECP 19/12/2024
NCP 31/07/24 BNPP EUR V ESTR OIS +0.	1,22%	France	ECP 31/07/2024
NORDEA 060125	1,20%	Suède	ECP 06/01/2025
DNB BANK A FLR 01-25	1,20%	Norvège	ECP 06/01/2025

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - MONETAIRE

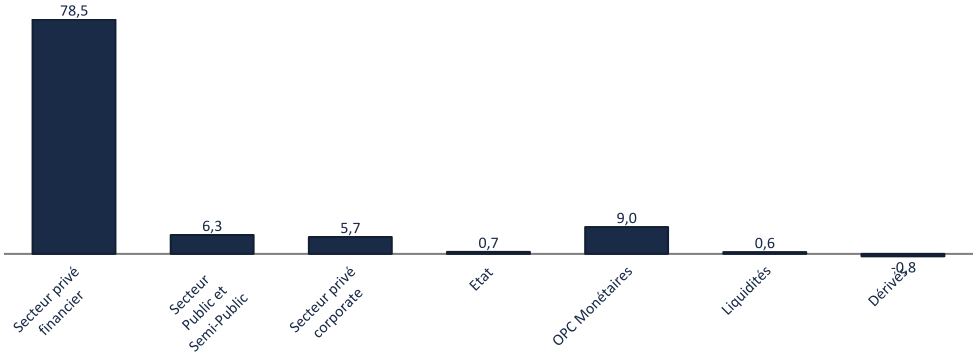
Répartition par notation court terme hors OPC (en % de la poche)



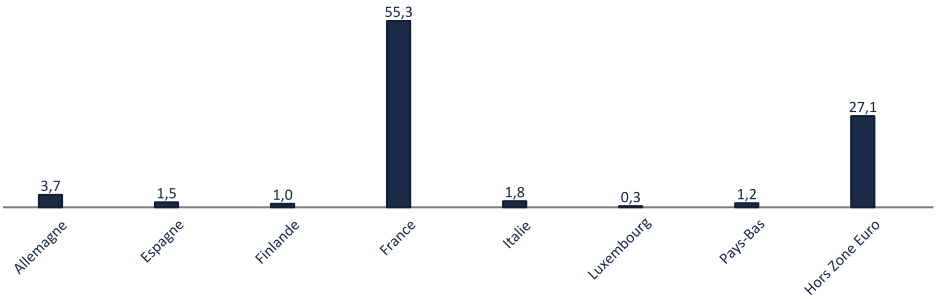
Répartition par tranche de maturité hors OPC (en % d'actif)



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



Economie et Marchés

Le mois de février a été marqué par un net découplage entre la performance des marchés d'actions, propulsés vers de nouveaux records, et la hausse des taux souverains. Si la résilience de la croissance mondiale s'est en effet largement confirmée via les dernières statistiques économiques, le revers de la médaille d'un tel constat est la réapparition du risque inflationniste. Notons une augmentation moyenne des taux souverains de +0.25% en zone euro. Dans ce contexte, les marchés d'actions ont dans un premier temps surtout retenu l'effet positif d'une économie forte et d'une croissance européenne qui semble amorcer un rebond, puis, ils ont été rassurés par une saison de publication de résultats favorablement orientée des deux côtés de l'Atlantique. Stoxx Europe 600, CAC 40, DAX, S&P 500... la liste est ainsi longue des indices ayant atteint de nouveaux sommets en conséquence, avec une progression compris entre 2 et 5%. La palme d'or revient cependant aux marchés d'actions chinois qui, certes partent de plus bas, mais enregistrent tout de même un net rebond en février (+9%). Les efforts de Pékin s'avèrent en effet payant, tant sur le plan monétaire (baisse des taux directeurs et du ratio de réserves obligatoires des banques) que réglementaire (restrictions accrues sur les opérations de ventes à découvert), des mesures qui visent cependant davantage à stopper l'hémorragie sur les marchés financiers qu'à enclencher une vraie spirale positive sur les actifs domestiques, à ce stade. Du côté des matières premières énergétiques, retenons principalement la légère remontée des cours du brut et à contrario le repli du prix du gaz (-19%) et de l'électricité (-20%). Enfin, la parité euro dollar est stable à 1.09.

Le mot du gérant

A l'image des discours toujours aussi prudents des banquiers centraux, les intervenants du marché ont révisé leurs anticipations de baisses des taux pour l'année 2024. La résilience de l'économie américaine étonne toujours, et l'inflation, notamment celle des salaires en zone euro reste supérieure à 4%, un niveau toujours trop élevé pour la BCE. Le taux de swap ESTER 1 an est remonté à 3.48%, à comparer aux 3,20% du mois précédent. Une 1 ère baisse des taux est anticipée en juin, suivie de 3 autres d'ici la fin de l'année. Nous avons continué à investir essentiellement sur des titres à taux variables, et réduit nos positions de couverture à la hausse des taux suite au repricing des anticipations BCE. Opérations représentatives : Banque Postale 02/24 ESTER+0,23%, Crédit agricole 02/26 ESTER +0.38%, BNP 02/26 ESTER +0,24%. Les liquidités ont été rollées sur de la semaine sur des niveaux intéressants à ESTER -0,05%.

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	13,63	20,36
Taux de couverture (en % de l'actif)	69,89%	97,28%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Contribution des piliers E, S et G au risque ESG Global *

Fonds/Univers	Contribution du pilier E	Contribution du pilier S	Contribution du pilier G
Portefeuille	8,61%	47,60%	43,79%
Univers de départ	16,28%	38,96%	44,76%

* Les pourcentages présentés par pilier E ou S ou G représente la contribution de ce pilier au risque global ESG du fonds/univers de départ.

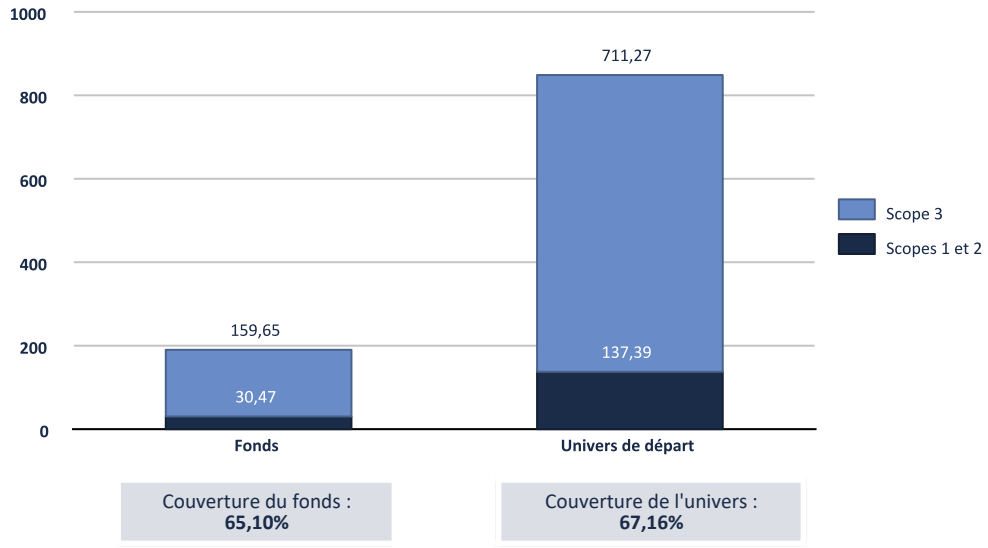
Controverses par niveau de gravité

Niveau de controverse	% de l'actif du fonds (hors OPC, dérivés, liquidités, souverains) exposé à des controverses	% de l'univers de départ exposé à des controverses
Aucune controverse identifiée	4,06%	14,77%
Niveau 1	9,90%	15,35%
Niveau 2	24,80%	27,48%
Niveau 3	61,24%	37,63%
Niveau 4	0,00%	3,69%
Niveau 5	0,00%	1,08%
Taux de couverture	68,05%	99,34%

Source des données : Sustainalytics

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Intensité Carbone (TCO2 MEUR Revenus)



Afin de respecter l'exigence du Label ISR (V2), le fonds s'engage à surperformer sur au moins deux indicateurs par rapport à son indice/ univers de départ. Le taux de couverture minimum requis, au niveau du fonds, pour le premier indicateur est de 90 % et de 70 % pour le deuxième indicateur.

- 1er indicateur: l'intensité carbone
- 2e indicateur: femmes siégeant au conseil d'administration

Source : Sustainalytics
Définition : Exprimé en tonnes de CO2 par million d'euros de revenu, l'indicateur mesure la quantité de Gaz à effet de serre (GES) produite par unité de revenu générée par l'entreprise. Elle est pondérée par la part de l'actif dans le portefeuille.

	Portefeuille	Univers de départ	Source	Définition de l'indicateur
VIOLATION UNGC* * United Nations Global Compact : unglobalcompact.org	0,00% Couverture du fonds : 79,49%	0,00% Couverture de l'univers : 86,19%	Sustainalytics	La part des actifs du fonds exposés à des entreprises qui violent les principes de l'UN Global Compact * ou les principes directeurs de l'OCDE.
FEMMES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (EN %)	43,57% Couverture du fonds : 58,76%	39,20% Couverture de l'univers : 66,65%	Sustainalytics	Moyenne pondérée du pourcentage de femmes siégeant au conseil d'administration des entreprises.
EXISTENCE D'UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS	98,98% Couverture du fonds : 76,91%	96,61% Couverture de l'univers : 73,95%	Sustainalytics	La part des investissements dans des entités ayant une politique en matière des droits humains en ligne avec les principes directeurs des Nations unies en matière de droits de l'Homme.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.